

## **SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

Aujourd'hui, huit avril deux mil vingt et un, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi quinze avril deux mil vingt et un à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Attribution de subventions pour les maisons d'intérêt architectural –
- 6) Demande d'aide auprès du Centre National du Livre pour le compte de la Médiathèque –
- 7) Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes –
- 8) Délégation pour la signature d'un permis d'aménager –
- 9) Création de poste pour le recrutement d'un adjoint technique contractuel –
- 10) Création de postes pour permettre des avancements de grades –
- 11) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Sylvie ROEHLLY

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	MUGLER Christelle – ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard - FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis - RICK Stéphane – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VATRY Edwige – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	

## Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur BLANCK Denis est désigné secrétaire de séance.

### **3. Communications du Maire**

- 12/03/2021 : Rendez-vous avec Monsieur Jean-Jacques KLEINMANN et Messieurs CASEY et SPASSKI de la gravière  
Rendez-vous avec Monsieur et Madame VOLTZ (déclaration de travaux)  
Rendez-vous avec Monsieur et Madame BUZON (demande permis de construire)
- 13/03/2021 : Commission Jeunesse à la CCBZ
- 15/03/2021 : Commission Finances à la CCBZ
- 16/03/2021 : Présentation du projet par Habitat de l'III - lotissement les Hauts de la Zorn  
Commission Administrative  
Commission Finances – préparation du budget
- 17/03/2021 : Rendez-vous avec le SDEA au sujet de l'astreinte des agents en charge de la surveillance des cours d'eau
- 18/03/2021 : Réunion du Comité Syndical ATIP–représentation de la CCBZ (suppléante)
- 20/03/2021 : Installation du CME à l'Espace W
- 22/03/2021 : Conseil Communautaire
- 23/03/2021 : Commission Administrative
- 24/03/2021 : Commission PLU - relecture du règlement
- 25/03/2021 : Conseil Municipal – vote du budget 2021

- 27/03/2021 : Nettoyage de Printemps
- 29/03/2021 : Réunion avec Marc MAUDUIT de la CCBZ (Commission jeunesse)  
Réunion du Bureau à la CCBZ  
Réunion GA4 « Usage du sol » à la CCBZ  
Commission Communication à la Mairie
- 30/03/2021 : Rendez-vous avec la CCBZ pour la voirie impasse du Stade  
Commission Administrative
- 31/03/2021 : Réunion avec l'ATIP et la CCBZ pour la compensation foncière de la MZA et la finalisation du PLU  
Rendez-vous à la passe à poissons avec le SDEA, VINCI et Monsieur MEYER au sujet de la clôture  
Commission Bâtiments
- 01/04/2021 : Réunion de chantier rue de la Dîme
- 03/04/2021 : Mariage
- 06/04/2021 : Vu 5 candidats pour l'attribution du dernier terrain dans la MZA de WEYERSHEIM  
Commission Administrative
- 07/04/2021 : Réunion mensuelle avec Monsieur Pierre GROSS et Didier ROUSSEL
- 08/04/2021 : Réunion du Bureau PETR  
Commission PLU - relecture du règlement (suite)  
Conseil d'école maternelle en visioconférence
- 10/04/2021 : Commission voirie
- 12/04/2021 : Réunion du Bureau à la CCBZ  
Réunion du Conseil d'Administration du collège
- 13/04/2021 : Réunion avec le CAUE et les ABF au sujet du projet de réaménagement de la Mairie  
Commission Administrative  
Commission Jeunesse à la CCBZ
- 14/04/2021 : Commission lien social à la CCBZ - projet de territoire

***Réunions de chantier tous les mercredis : 8h30 travaux de voirie du lotissement les Hauts de la Zorn – 10h travaux de rénovation de l'église – 11h chantier de la passe à poissons.***

#### **4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions**

##### **Monsieur WINTER-KNECHT Didier**

Participation aux réunions de chantier de l'Eglise :

Comme vous avez pu le constater lors de votre présence à la messe du Dimanche de Pâques, les travaux touchent à leur fin.

Il reste quelques finitions à effectuer sur les autels latéraux et la restauration de la chaire à prêcher.

- 15/03/2021 : Rendez-vous avec la société WEREY STENGER à l'école Baldung Grien pour le traitement acoustique des deux salles périscolaires
- 16/03/2021 : Commission administrative  
Commission finance - budget 2021
- 22/03/2021 : Rendez-vous avec QUONEX/ALSATEL visite des divers sites pour voir les possibilités de liaison radio entre bâtiments  
Rendez-vous avec ECS à l'école Baldung Grien pour la création d'un nouveau réseau informatique

- Rendez-vous avec HOME ALU à l'Espace W, remplacement des baies vitrées salle Mercure  
Conseil communautaire à GEUDERTHEIM
- 23/03/2021 : Rendez-vous avec l'APAVE à l'Espace W, vérification des installations électriques  
Commission administrative
- 25/03/2021 : Conseil municipal - Séance budgétaire
- 27/03/2021 : Nettoyage de printemps
- 30/03/2021 : Rendez-vous avec QUONEX/ALSATEL pour la mise en place de la vidéosurveillance au Trait d'Union  
Commission administrative
- 31/03/2021 : Convocation à l'expertise en tant qu'observateur suite au séisme causé par le forage Fonroche/Geoven dans une maison d'habitation située Quai de la Zorn  
Commissions bâtiments : - Projet écoles-périscolaire  
- Subventions maisons remarquables
- 01/04/21 : Rendez-vous avec JUNGER à l'Espace W pour la réfection du sol de la salle de sport  
Rendez-vous avec MONDO à l'Espace W pour la réfection du sol de la salle de sport
- 05/04/21 : Participation à une manœuvre pompier en tant qu'observateur au 38 rue de la République (maison désaffectée appartenant à la commune)  
Thème : Appel d'un riverain pour dégagement de fumée d'une maison inhabitée et susceptible d'être squattée
- 06/04/21 : Commission administrative
- 08/04/21 : Commission PLU
- 10/04/21 : Commission voirie
- 13/04/21 : Réunion avec l'ABF et le CAUE au sujet du projet mairie  
Commission administrative

#### **Madame WERNERT Annie**

- 5 anniversaires : - WOELFFEL Joseph 80 ans le 15 mars  
- ROLLET Robert 80 ans le 19 mars  
- KLEIN Janette 95 ans le 1<sup>er</sup> avril  
- FORR Marie-Madeleine 80 ans le 12 avril  
- MARTIN Lucienne et Simon Noces d'or le 12 avril

#### **Monsieur KLEINMANN Jean-Jacques**

- 12/03/2021 : Rendez-vous avec Monsieur SPASSKI et Monsieur CASEY de la gravière
- 15/03/2021 : Réunion au sujet du périmètre délimité des abords (ABF)  
Réunion avec Arnaud COQUARD de la CCBZ
- 16/03/2021 : Réunion de chantier voirie rue de la Dîme avec le SDEA et l'entreprise de travaux public ROTT  
Commission Administrative
- 18/03/2021 : Travaux entreprise WOLFF rue des mésanges
- 22/03/2021 : Commission d'Appel d'Offres à Mairie de GEUDERTHEIM  
Conseil Communautaire
- 23/03/2021 : Réunion de chantier voirie rue de la Dîme  
Commission Administrative
- 24/03/2021 : Réunion de chantier de la passe à poissons  
Commission PLU
- 25/03/2021 : Conseil Municipal – vote du budget 2021

- 27/03/2021 : Nettoyage de Printemps
- 31/03/2021 : Démonstration par JFK d'un désherbeur  
Commission Bâtiments
- 01/04/2021 : Réunion de chantier voirie rue de la Dîme
- 06/04/2021 : Expertise avec GEOVEN au sujet d'une fissure au Trait d'Union
- 07/04/2021 : Réunion de chantier au lotissement les Haut de la Zorn  
Réunion de chantier de la passe à poissons
- 08/04/2021 : Commission PLU
- 10/04/2021 : Commission voirie

### **Madame REGNIER Clarisse**

L'installation des nouveaux élus du CME a eu lieu le 20 mars 2021. La réunion de travail prévue le samedi 24 avril 2021 doit être annulée en raison des nouvelles dispositions sanitaires.

A compter du mardi 6 avril, les animations de la médiathèque prévues au mois d'avril ont toutes été annulées ou reportées au mois de mai en raison des mesures sanitaires. Dans le cadre du soutien apporté à tous les acteurs de la chaîne du livre par le Centre national du Livre, la commune dépose deux dossiers de demandes de subvention : l'un pour le développement de la lecture auprès de publics empêchés et l'autre pour renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

La commission communication s'est réunie le 29 mars 2021 et se réunira à nouveau le mardi 27 avril 2021. Le prochain Lien Communal et le futur site internet étaient et seront à l'ordre du jour des réunions de la commission.

### **Monsieur BLANCK Dominique**

Re confinement et sport :

Les entraînements extérieurs pour les jeunes (-18 ans) peuvent continuer, protocole sanitaire inchangé, mais devront respecter la limite des 10 km pour ceux qui se déplacent pour venir s'entraîner à Weyersheim.

Associations :

Projet de création d'un club de pétanque par des jeunes du village.

Espaces W :

Devis en cours pour la réfection du sol de la salle Jupiter.

Les associations concernées ont été contactés pour donner leur avis sur le type de revêtement.

### **Madame MUGLER Christelle**

20/03/2021 : Installation des 8 nouveaux membres du CME à l'Espace W suite aux élections du 10 octobre 2020. Nouveauté cette année, 3 jeunes de Bietlenheim ont également été installés par Patrick Kieffer, Maire de Bietlenheim.

29/03/2021 : La commission communication s'est penchée sur les articles à paraître dans le prochain lien communal.

31/03/2021 : La commission tourisme et culture s'est réunie autour du développement du tourisme en Basse-Zorn.

08/04/2021 : Conseil d'école maternelle

## 5. Attribution de subventions pour les maisons d'intérêt architectural

Le Maire informe l'assemblée que la Commission bâtiments s'est réunie le mercredi 31 mars 2021 pour l'examen de divers dossiers.

La Commission propose les subventions suivantes :

### **Accord de paiement (travaux effectués)**

MUTHS Bernadette	58 rue Baldung Grien	855,69 €
PATIS Philippe	14 rue des Veaux	455,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A T T R I B U E à l'unanimité, les subventions suivantes au titre des maisons à intérêt architectural :

<b>MUTHS Bernadette</b>	<b>855,69 €</b>
<b>PATIS Philippe</b>	<b>455,77 €</b>

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 c/6745

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous actes y relatifs.

## 6. Demande d'aide auprès du Centre National du Livre pour le compte de la médiathèque

Le Centre National du Livre propose un plan de relance des bibliothèques pour soutenir l'achat du livre imprimé et ainsi accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes en renforçant les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Pour des acquisitions de livres imprimés compris entre 5.000 € et 10.000 € l'aide s'élève à 30%.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

F I X E à 10.000 € les crédits alloués à l'acquisition des livres ;

S O L L I C I T E l'attribution d'une aide à hauteur de 30% des dépenses ;

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide.

## **7. Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn –**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-5,

**Vu** la Loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

**Vu** l'avis de la Conférence des maires réunie le 10 février 2021,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 22 mars 2021, aux termes de laquelle celui-ci a décidé de prendre la compétence « organisation de la mobilité » et de ne pas demander à se substituer à la Région dans l'organisation et l'exécution des services réguliers de transport public, des services de transport scolaire et des services de transport public à la demande que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre, la Communauté de communes conservant cependant la capacité de demander le transfert de ces services à l'avenir, conformément aux dispositions de l'article L 3111-5 du Code des transports,

Madame le Maire expose que la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, qui vise l'amélioration des déplacements du quotidien pour l'ensemble des territoires, s'est fixée des objectifs ambitieux suivants :

- sortir de la dépendance exclusive à l'automobile et développer des solutions alternatives à la voiture individuelle,
- accélérer le développement de nouvelles formes de mobilité en favorisant le déploiement de services numériques multimodaux,
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives et douces (marche, vélo...),
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport,
- réorganiser la gouvernance territoriale de la mobilité.

Sur ce dernier point, la LOM redéfinit le schéma d'organisation territoriale de la compétence « mobilité » autour de deux niveaux de collectivités :

- la Région : autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale, pour un maillage du territoire à son échelle,
- la Communauté de communes : AOM locale, échelon de proximité, pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

La coordination entre ces deux échelles d'intervention se fait au niveau du bassin de mobilité. Cette coordination est pilotée par le Conseil régional et se traduit par la définition d'un contrat opérationnel de mobilité.

La LOM programme, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). La loi permet aux communautés de communes de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM. Pour ce faire, elles doivent se prononcer, par délibération, avant le 31 mars 2021. Cette décision doit ensuite être soumise à l'approbation des conseils municipaux, qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois suivant la délibération du Conseil de communauté, selon les règles de majorité qualifiée applicables en matière de transfert de compétence, cette majorité devant obligatoirement comprendre le conseil municipal de la commune la plus peuplée si celle-ci représente plus de 25 % de la population regroupée, ce qui est le cas en l'espèce pour la commune de Hoerdt.

Si un EPCI ne prend pas la compétence mobilité, la Région devient, par substitution, AOM locale sur le territoire de l'EPCI au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Une Communauté de communes qui devient AOM locale est:

- compétente pour organiser des services réguliers de transport public de personnes pour le financement desquels elle peut instaurer le versement destiné au financement des services de mobilité (VM),
- compétente pour organiser les services de transport à la demande, scolaire, de mobilité active, partagée, solidaire et contribuer au développement de ces modes, ainsi que verser des aides individuelles à la mobilité,
- responsable de la mise en place du comité des partenaires, de la définition de la politique de mobilité sur son territoire via l'animation des acteurs concernés,
- seule compétente pour élaborer un plan de mobilité pour le territoire.

Les modalités d'exercice de la compétence mobilité, qui se définit autour de six blocs de services principaux libellés à l'article L 1231-1-1 du Code des transports, laissent beaucoup de souplesse aux communautés de communes. L'organisation de l'ensemble des services de mobilité et d'accompagnement revêt un caractère facultatif. Autrement dit, la prise de compétence n'impose pas que l'EPCI se saisisse de tous les champs listés plus haut.

Une prise de compétence par la Communauté de communes de la Basse-Zorn n'impliquerait pas pour celle-ci d'assumer automatiquement les services organisés par la Région au moment de la prise de compétence. Ce transfert ne saurait intervenir qu'à sa demande expresse.

La prise de compétence mobilité permettrait ainsi à la Communauté de communes de définir une politique « sur mesure », en l'adaptant à la réalité du territoire.

Une AOM locale peut par exemple :

- devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité et se positionner sur des programmations,
- décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire.

Ayant pour objectif l'amélioration des déplacements internes au territoire et des connexions avec les territoires voisins, tout en favorisant les déplacements en modes actifs et l'intermodalité, la Communauté de communes de la Basse-Zorn s'est engagée à l'automne 2020 dans une démarche globale de planification de la mobilité, appelée à être formalisée par un Plan Global de Déplacements (PGD). Ce travail de planification stratégique, accompagné par l'ADEUS, pourra le cas échéant permettre la construction de la compétence mobilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;



A P P R O U V E à l'unanimité, le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de communes de la Basse-Zorn, dans le délai et les conditions prévus par la loi,

C H A R G E le Maire d'accomplir toutes les démarches correspondantes.

**8. Délégation pour la signature d'un permis d'aménager**

Mme la Maire informe le conseil qu'elle va être intéressée à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (Permis d'Aménager n° 067 529 21 R 0003).

L'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Mme la Maire demande donc à l'assemblée de désigner un(e) conseiller(e) municipal(e) pour prendre la décision relative au PA 067 529 21R 0003, ainsi que les éventuelles autorisations modificatives et autres actes relatifs à ce dossier.

Mme la Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

D E C I D E à l'unanimité (Mme la Maire n'ayant pas pris part au vote), de désigner Monsieur WINTER-KNECHT Didier en tant que délégué, pour prendre l'autorisation d'urbanisme, telle que définie ci-dessus.

**9. Création de poste pour le recrutement d'un adjoint technique contractuel à temps non complet**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non-complet 27 heures/hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 sur la base de l'article 3 1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique contractuel aux conditions citées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

P R E N D A C T E que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

D E C I D E de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

**10. Création de postes pour permettre des avancements de grades**

Le Maire informe l'assemblée que 3 agents peuvent bénéficier d'avancements de grades :

- Mme Edith ZILLIOX ATSEM Pal 1<sup>ère</sup> classe > Agent de maîtrise
- Mme Mylène ZILLIOX ATSEM Pal 2<sup>ème</sup> classe > ATSEM Pal 1<sup>ère</sup> classe
- M. Franck MEYER Agent de Maîtrise > Agent de Maîtrise Pal

Aussi, il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, de créer les postes nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé de Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E A l'unanimité, la création des postes d'agent de maîtrise, d'ATSEM Pal 1<sup>ère</sup> classe et d'agent de maîtrise Pal au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

D É C I D E de supprimer le poste d'ATSEM Pal 1<sup>ère</sup> classe, d'ATSEM Pal 2<sup>ème</sup> classe et d'agent de Maîtrise ;

D E C I D E de modifier le tableau des effectifs en ce sens au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

**11. Divers**

Sous ce point, il a été question de diverses affaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.